

VŒUX CGT 2024

La commission des retraités CGT de la DGFIP-Gironde, avec toute la CGT vous présente ses vœux de lutte et de succès pour 2024.

Sophie Binet, secrétaire générale de la C.G.T. a emprunté à Georges Bernanos cette phrase combative que nous faisons notre...



Voeux de la Fédération des Finances C.G.T.



Et nous vous proposons de reprendre ensemble cette phrase d'Émile Zola :

« L'engagement politique et social est la seule façon de construire un monde meilleur. Nous devons nous battre pour nos droits et pour ceux des autres, et nous devons être prêts à payer le prix pour la liberté et la justice. »

BAHIA : VERS UN CENTRE DE SANTÉ SUR LE SITE DE ROBERT PICQUÉ ?



Ce site en limite de Villenave d'Ornon était un hôpital militaire. Fréquenté, au-delà des militaires par les habitants civils alentour. L'annonce de son absorption par l'hôpital Bagatelle a provoqué la création d'un « Comité défense de Robert Picqué qui a mené un certain nombre d'actions.

Le 15 décembre 2023 le collectif a adressé une lettre aux élus qui rappelle les enjeux et que nous publions ci-dessous :

Monsieur le maire de Villenave d'Ornon, Messieurs les élus de Bordeaux métropole,

Le comité de défense du site de Robert Picqué s'adresse à vous pour vous faire part de nos réflexions sur l'importance d'un centre de santé sur le site de Robert Picqué.

Nous avons apprécié la place consacrée aux questions de santé dans le plan de reconversion du site, par la mise à disposition d'un bâtiment dédié. Il complète l'idée du bien-être et du bien vivre des populations.

Nous souhaitons poursuivre sur cette question la méthode de concertation mise en place pour la première phase.

En complément de Bahia, des besoins et des remarques ont été relevés auprès de la population et constituent une première base d'échange. Ces besoins sont :

- Accéder rapidement à des rendez-vous urgents quand les médecins de secteur ne peuvent pas répondre eux-mêmes rapidement à leur propre patientèle
- Obtenir l'accueil, l'aide ou l'orientation vers un spécialiste si nécessaire
- Bénéficier des soins de premiers secours (« bobologie ») ne nécessitant pas de passer par des urgences hospitalières
- Trouver une solution face au refus de certains spécialistes de ville de prendre de nouveaux patients
- Éviter l'engorgement notable et avéré des urgences métropolitaines.

Nous proposons que soit mise en débat la création d'un Centre Public de Santé sur le site de R. Picqué, en lien avec l'ARS avec pour objectif de pallier les difficultés existantes en proposant une offre plus large et qui pourrait donc avoir entre autres pour missions :

- D'assurer au minimum les besoins exprimés ci-dessus
- En étendant aux besoins pédiatriques, ainsi qu'à quelques spécialités absentes ou insuffisantes dans le secteur
- D'assurer une mutualisation de personnels paramédicaux
- D'assurer les consultations par une démarche de prévention autour des questions environnementales
- D'assurer et d'aider à l'orientation médicale, notamment pour les plus vulnérables
- De réintroduire une plate-forme dentaire.

La prise en charge des premiers secours et de l'orientation médicale serait donc assurée par des médecins généralistes ; Et en incluant des étudiants en médecine dans le cadre de leur cursus de formation. Personnels paramédicaux et administratifs seraient aussi à prévoir. Une rencontre avec les médecins déjà en activité du secteur pour leur soumettre nos requêtes et avoir leur avis serait certainement opportune, ce projet ne s'opposant pas à leur propre activité mais répondant aux besoins exprimés par la population pour développer un maillage entre médecine de ville, Bahia et le centre de santé du site. Nous sommes disponibles pour aborder tous les sujets liés à la création d'un centre de santé.

Nous pourrions aussi examiner comment associer la population à ce projet à partir de leurs besoins.

En vous remerciant pour votre attention recevez notre plus grande considération.

100% SÉCURITÉ SOCIALE LA SANTÉ NOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX

PSC-PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE-(Complémentaire sécurité sociale, c'est-à-dire mutuelle ou assurance)

1946 : L'Assemblée constituante votait le projet de généralisation de la Sécurité sociale et de la retraite.

Lors du vote, le ministre, Ambroise Croizat, indiquait d'ailleurs: « La loi nouvelle s'insère dans le développement d'une évolution historique amorcée dès la fin du XIXe siècle et qui tend à garantir à chacun qu'il disposera, en toutes circonstances, de revenus suffisants pour assurer sa subsistance et celle de sa famille », des mots qui résonnent encore aujourd'hui face aux attaques incessantes du capitalisme contre le monde du travail et contre notre régime solidaire de retraites par répartition assis sur les cotisations!

1947 : La loi, dite Morice, reconnaît le besoin d'un régime particulier d'assurances sociales développées par les mutuelles de fonctionnaires : la

protection sociale complémentaire (PSC) qui regroupe la santé et la prévoyance (les garanties décès, incapacité, invalidité et perte de salaire). Depuis presque 20 ans ce modèle mutualiste non lucratif d'après-guerre est sans arrêt fragilisé. En effet il s'agit pour le capital de gagner des parts de marchés qui jusqu'alors pour partie, lui échappent.

2005 : C'est la remise en cause par la Commission européenne des modalités de participation de l'État français en direction des mutuelles de fonctionnaires. La commission enjoint la France de mettre un terme au système d'aide existant ou d'ouvrir le marché à tous les opérateurs complémentaires santé.

2006 : C'est aussi l'abrogation de l'article Chazelle de 1962 qui encadrait le versement de subventions aux mutuelles de fonctionnaires et qui est jugé incompatible avec le

principe de libre concurrence

2007

Une participation de l'État sous condition de référencement d'un ou de plusieurs opérateurs lucratifs ou non lucratifs.

2022

La loi de transformation de la fonction publique ouvre aux employeurs publics la possibilité de prendre en charge une partie des cotisations en convergence avec les salariés du privé sous condition d'adhésion à des contrats collectifs obligatoire auprès d'opérateurs lucratifs ou non lucratifs. Les portes de la libre concurrence sont définitivement ouvertes aux lois du marché!



La CGT n'est pas dupe, et elle reste mobilisée pour reconquérir une Sécurité sociale intégrale, sur la base du salaire socialisé (cotisations). Elle doit être

autonome grâce au retour des élections des administrateurs de la Sécurité sociale par les assurés sociaux et grâce à un budget décidé et géré exclusivement par les salariés. Pour autant, il s'agit aujourd'hui pour la CGT aux finances de défendre les intérêts de tous les agents travaillant à Bercy qu'ils soient titulaires ou contractuels actifs mais aussi de tous les retraités d'aujourd'hui et à venir. C'est dans cet esprit de conquêtes que la CGT se rendra aux négociations sur la PSC dans le champ du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de France.

PÉTITION

LA FÉDÉRATION CGT-FINANCES ET SON UFR APPELLENT LES PERSONNELS DU MINISTÈRE ACTIFS ET RETRAITÉS À SIGNER ET FAIRE SIGNER MASSIVEMENT CETTE PÉTITION



Adresse à Monsieur le Ministre des Finances

La sécurité sociale est le principal pilier de la protection sociale avec son fondement, la doctrine suivante : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Elle repose sur les richesses créées par le travail et sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, de démocratie.

Depuis sa création, elle a connu et connaît aujourd'hui encore bien des reculs et la protection sociale complémentaire (PSC) a pris à bien des égards une place de plus en plus importante.

Après les négociations sur la Santé au niveau de la Fonction Publique, et celle sur le volet prévoyance, s'ouvre au niveau du ministère les négociations sur la santé et la prévoyance.

Pour la CGT Finances et son UFR, la couverture en santé et en prévoyance doit répondre aux besoins des actifs et aussi des retraités. Les projections tarifaires aujourd'hui mieux connues nous démontrent que ce sont les revenus les plus faibles et les familles monoparentales qui paieront, si rien ne change, le prix fort en voyant leurs cotisations sérieusement augmentées.

En effet, non seulement les retraités vont voir leurs cotisations augmenter jusqu'à 175% de la cotisation de base, mais les actifs qui élèvent seuls leurs enfants vont subir une augmentation significative de leurs cotisations pour la couverture de leurs enfants qui représentera 50% de la cotisation pour les mineurs et 100% pour les enfants majeurs.

La CGT réaffirme la responsabilité sociale de l'État employeur vis-à-vis des actifs mais aussi des retraités, car ils sont « réquisitionnables » par le préfet en cas de force majeure, ils restent donc des agents de l'État. A ce titre, ils doivent bénéficier des mêmes droits et garanties que les actifs.

La CGT Finances et son UFR exigent que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la négociation en cours et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50% de la cotisation PSC tenant compte des solidarités intergénérationnelles. Il importe aussi que la prévoyance (incapacité de travail, de l'inaptitude, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé.

NOM	PRENOM	SIGNATURE

A renvoyer à Union Fédérale des retraités des Finances CGT 263 rue de Paris-Case 540 93514 Montreuil cedex

Ou

<https://www.cgtf finances.fr/societe/securite-sociale-mutuelle/article/petition-pour-une-complementaire-sante-et-prevoyance-ambitieuse-a-bercy>